

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2011

---

**SUSPENSION DES CONDITIONNEMENTS ALIMENTAIRES  
CONTENANT DU BISPHÉNOL A - (n° 3773)**

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 11

présenté par  
Mme Delaunay-----  
à l'amendement n° 8 du Gouvernement  
-----

à l'ARTICLE UNIQUE

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La date d'entrée en vigueur de la mesure de suspension au 1<sup>er</sup> janvier 2014 a été décidée par la commission des affaires sociales à l'issue d'un débat approfondi.

Il serait trop compliqué d'imposer une date distincte pour les contenants et ustensiles destinés aux enfants de moins de 3 ans. D'une part, les enfants de moins de 3 ans n'utilisent pas uniquement des produits qui leur sont exclusivement destinés. D'autre part, l'existence de deux délais distincts serait difficile à gérer pour les industriels qui ont besoin d'un calendrier clair pour mettre en place des substituts fiables aux plastiques et résines contenant du bisphénol A, et pour s'assurer leur innocuité.